

PREPARER SON INSCRIPTION EN FORMATION

A l'issue des tests d'entrée, le jour du positionnement (le 20 janvier), se déroule l'inscription en formation BPJEPS AAN (février - décembre 2015).

La situation au regard de l'alternance et du financement est alors étudiée selon les possibilités suivantes :

1) Contrat ou période de professionnalisation ou contrat d'apprentissage

Renseigné par le CESA et signé par l'employeur et le stagiaire

Financement

La formation est prise en charge partiellement ou dans son intégralité, en fonction de l'acceptation du fonds de formation ou OPCA (AGEFOS ou OPCALIA)

Alternance

20h par semaine en contrat de travail au sein d'une structure d'accueil

2) Prise en charge de la formation

Conseil Régional, Villes, Club, Pôle Emploi, CAF, DIF, CIF, plan de formation, FAJ...
Avec présentation des pièces justificatives

Financement

La formation peut être prise en charge partiellement ou dans son intégralité par un ou plusieurs financeurs
Chèque de caution de 7500 € à remettre au CESA

Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

3) Financement individuel : 7500 €

Financement

A régler par chèque à l'ordre du CESA, mis en banque au 30 mars 2015

Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

4) Financement individuel via un prêt étudiant avec la Société Générale - partenaire du CESA

Financement

Possibilité de débiter le remboursement des échéances 1,2 ou 3 ans après le début de la formation
Prêt jusqu'à 9 ans, à taux préférentiel (2,82 %)
Exemple : début du remboursement en janvier 2016, puis 137 € par mois pendant 5 ans
Chèque de 7500 € à remettre à l'ordre du CESA, mis en banque au 30 mars 2015, après acceptation

Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

+ Offres privilèges dans le cadre d'une ouverture de compte d'un étudiant CESA, avec ou sans prêt